



Les volontaires du Corps de la paix contribuent à l'amélioration des conditions d'existence des populations dans des communautés du monde entier. Si vous êtes parent ou ami d'un volontaire potentiel, il est important que vous compreniez le service du Corps de la paix car leur réussite en dépend. Les informations disponibles dans cette brochure, ainsi que celles que vous trouverez en cliquant sur le lien suivant : peacecorps.gov/family, répondront à certaines des questions fréquemment posées par les parents et amis des volontaires et clarifieront certaines des préoccupations les plus communes.

Santé et sécurité

Le bien-être des volontaires est la priorité absolue du Corps de la paix. Bien qu'il existe des risques associés à un séjour et un voyage dans les pays où nos volontaires travaillent, le Corps de la paix a mis en place, pour leur protection, un programme approfondi de formation, un soutien médical et psychologique, et un programme exhaustif de sûreté et de sécurité.

Sécurité des volontaires

Le Corps de la paix évalue et donne son approbation aux sites où les volontaires vont travailler et vivre, et s'assure de la sécurité de ces emplacements.

La formation assurée par le Corps de la paix regroupe les aptitudes linguistiques, la sensibilisation interculturelle et l'adaptation des choix et des comportements personnels de manière à assurer la sécurité et éviter les facteurs de risque, tout en respectant la culture du pays d'accueil.

Les volontaires sont affectés à des homologues qui travaillent avec eux dans leurs communautés, et nombreux sont ceux qui vivent dans une famille d'accueil ou à proximité. L'intégration au sein de la communauté encourage l'instauration d'un environnement qui apprécie les volontaires et les protège en tant que membres de la famille élargie et collègues respectés.

Si la sécurité ou le bien-être d'un volontaire est en cause, le personnel du Corps de la paix tentera de résoudre la situation ou transfèrera le volontaire à un autre emplacement.

Tous les volontaires ont accès aux services suivants :

- Une formation médicale et une éducation sanitaire
- Un médecin urgentiste en astreinte 24h sur 24 sept jours sur 7
- Des visites de site par le médecin du Corps de la paix
- Une couverture médicale et dentaire complète
- Une évaluation médicale et dentaire à mi-service et à la fin de leur mission
- L'éligibilité aux avantages fournis au titre de la Loi relative à la compensation des employés fédéraux (Federal Employees' Compensation Act Benefits)

Santé des volontaires

L'évaluation médicale réalisée dans le cadre du processus de candidature garantit que les volontaires soient affectés à un endroit disposant de ressources adéquates pour répondre à leurs besoins de santé spécifiques.

Chaque pays où intervient le Corps de la paix dispose d'une unité médicale, dotée d'un ou plusieurs médecins diplômés pouvant fournir aux volontaires les services de santé primaire nécessaires. En cas de problème de santé ne pouvant être traité sur place, le Corps de la paix organisera un traitement médical dans une installation appropriée située dans un pays voisin ou aux États-Unis sans frais pour le volontaire.





Planification en cas d'urgence

L'un des avantages de l'appartenance au Corps de la paix est le filet de protection dont bénéficie l'organisme en tant que membre du gouvernement fédéral américain.

Chaque poste dispose d'un plan d'action en cas d'urgence pour chaque pays, conçu pour réagir en cas de catastrophe naturelle, troubles civils ou autres événements de ce genre. Le plan garantit que les volontaires peuvent être contactés et appuyés en cas d'urgence.

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : peacecorps.gov/safety.

Communication avec les volontaires

Plus de 91 % des volontaires disposent d'un téléphone portable et bon nombre d'entre eux ont un accès régulier à l'internet. L'accès peut varier de manière considérable d'un site à l'autre, mais la plupart des volontaires parviennent à rester en contact avec leurs familles et leurs amis que ce soit par téléphone, par courrier ou en ligne.

Urgences familiales

Le Bureau du conseil psychologique et de la sensibilisation (Peace Corps Counseling and Outreach Unit) met une permanence à la disposition des membres des familles des volontaires 24 heures sur 24 pour les cas où il serait nécessaire d'informer un volontaire d'une maladie grave ou d'un décès dans sa famille, de répondre aux questions quant à la situation d'un volontaire, ou de fournir les plus récentes informations en cas de troubles civils ou d'une catastrophe naturelle dans le pays d'accueil.

Le numéro de la permanence téléphonique disponible 24 heures sur 24 est le 855.855.1961 poste 1470 ou le 202.692.1470.

En cas de décès dans la famille proche d'un volontaire, le Corps de la paix autorise une période de congé et assume les frais du

rapatriement du volontaire dans son foyer. La famille proche inclut les parents, les conjoints, les frères et sœurs, les enfants ou les petits-enfants apparentés au volontaire par le sang, par le mariage ou par l'adoption. Ceci inclut les parents par alliance mais pas les beaux-parents ou les grands-parents.

Pour rendre visite à votre volontaire

Les familles qui souhaitent, à leurs frais, rendre visite à un volontaire sont autorisées à le faire une fois que le volontaire aura terminé ses deux ou trois mois de formation avant le service et ses trois premiers mois de service. Lorsqu'elles préparent leur visite, il est recommandé que les familles travaillent en étroite collaboration avec le volontaire car ce dernier doit faire approuver toute demande de journée de congé pour passer du temps avec ses visiteurs.

Pour fournir un soutien à votre volontaire

Il existe maintes manières de vous impliquer dans l'expérience de votre volontaire :

- Restez en contact par courriel, par téléphone ou chat vidéo, ou avec des lettres et des colis.
- Connectez-vous avec un groupe de volontaires du Corps de la paix de retour (voir rpcv.org) ou devenez membre ou établissez un groupe de parents. Ces groupes, qui sont indépendants du Corps de la paix, sont généralement organisés autour d'un pays ou d'un groupe de formation particulier, souvent par le biais de groupements établis par les réseaux sociaux.
- Impliquez-vous dans les projets du volontaire par le biais de donations aux Programme de partenariats du Corps de la paix. Pour de plus amples informations sur les projets en cours et sur les contributions, voir peacecorps.gov/contribute.

peacecorps.gov/family

**Faites une différence.
Devenez volontaire.**



peacecorps.gov | 855.855.1961